

formation diplômante

Code CPF 2190
— 25 jours —

GÉRER LA PAYE

Réaliser les travaux courants de paye
Les fondamentaux du droit du travail

C.C.P.
Certification de Compétence Professionnelle

Réaliser les travaux courants de paye
Les fondamentaux du droit du travail

Réaliser les travaux
courants de paye

IDEAA

formation

Retrouvez toutes nos formations sur notre site
www.ideaa.com

Les plus de la formation IDÉAA

Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et du marché de l'emploi, nous avons adapté le contenu du référentiel en y intégrant des contenus indispensables aux professionnels.

Droit du travail
Logiciel de paye

GÉRER LA PAYE

Réaliser les travaux courants de paye
Les fondamentaux du droit du travail

DIPLÔMES EN COMPTABILITÉ ÉLIGIBLES AU CPF - Code 2190

DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS

- Le CPF
- Le CIF
- Le congé de formation pro
- Le contrat de professionnalisation
- La période de professionnalisation

Un seul objectif L'EMPLOYABILITÉ

Logiciels étudiés :

EBP

GÉRER LA PAYE

Réaliser les travaux courants de paye Les fondamentaux du droit du travail

Pré-requis

- Niveau classe de terminale

Admission

- Sur dossier et entretien de motivation

Public concerné

- Demandeurs d'emploi
- Étudiants
- Salariés
- Modules accessibles séparément dans le cadre du plan de formation

Durée

25 jours (175 heures)

Objectifs

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Réaliser des bulletins de salaire
- Établir les déclarations périodiques
- Maîtriser un logiciel de paie

Programme

Les fondamentaux de la Paye

L'organisation administrative et comptable d'une PME

- Les mentions obligatoires sur les factures
- Quelques conseils pratiques
- La gestion administrative

Les mentions obligatoires et interdites du bulletin de paie

- Bulletin de paie : les mentions obligatoires, facultatives et interdites, les différentes rubriques
- Annexes au bulletin de salaire
- Les obligations de remise et de conservation du bulletin, la valeur juridique du bulletin
- La mensualisation
- Le respect du SMIC et des minima conventionnels
- La périodicité du paiement

La rémunération mensuelle du salarié

- Salaire de base et différentes composantes de la rémunération
- Primes et gratifications
- Avantages en nature et frais professionnels

La durée du travail sur la paie

- Durée légale et conventionnelle
- Heures supplémentaires et complémentaires

Les congés payés

- Ouverture du droit aux congés
- Calcul de la durée des congés
- La prise des congés
- Le décompte des jours de congés
- La rémunération des congés

Gérer les absences en paie

La fin de contrat

- Lister et calculer les indemnités spécifiques à verser en cas de rupture
- Connaître le régime fiscal et social des indemnités
- Fournir les documents liés au départ

Les charges sociales

- Le plafond de sécurité sociale et les règles de prorata
- Les organismes et les tranches de cotisations
- Les bases particulières (CSG-CRDS, forfait social)
- Le prorata du plafond

Les fondamentaux du droit du travail

- L'embauche
- Les modifications du contrat de travail ou des conditions de travail
- La réglementation de la durée du travail
- L'aménagement du temps de travail
- Les heures supplémentaires
- Les jours fériés
- La journée de solidarité
- Les congés payés
- Les autres principaux congés bases de la paye
- La maladie, la maladie professionnelle et les accidents du travail
- Les procédures disciplinaires
- La cessation du contrat de travail
- Les modes de rupture
- Le licenciement
- Le préavis



Certification
CCP

délivré par le ministère
chargé de l'emploi

Diplôme

Pour l'accès au CCP, les
compétences sont évaluées
au vu :

- De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle
- Du dossier de synthèse de pratique professionnelle
- Des résultats des évaluations
- D'un entretien final avec le jury

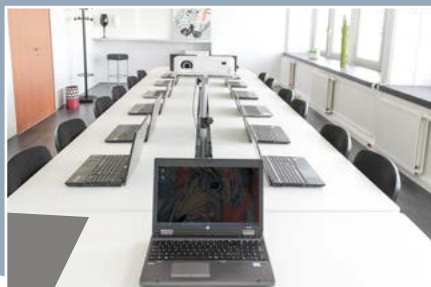


Contact

accueil@ideaa.com **02 41 05 31 40** www.ideaa.com

Des intervenants en paye et gestion
issus du milieu professionnel

Une expérience de plus de 40 ans
auprès des professionnels



IDÉAA

355 avenue Patton
Espace Patton
49066 ANGERS Cedex 01

Tél. : 02 41 05 31 40 - Fax : 02 41 05 31 41

E-mail : accueil@ideaa.com - Site Web: www.ideaa.com